

vendre les devoirs sur des sites

Par **Katharina**, le **07/02/2007** à **15:13**

coucou

Je me demandais si certains d'entre vous vendez des devoirs sur les sites "oboulo" ou "zetud" je ne sais pas si je peux me permettre de les citer, si non je les enlèverais tout de suite, Je me demandais si ces sites étaient fiables, car j'ai pas mal de devoir que je pourrais vendre, mais donner mes réelles coordonnées me semble suspect car je pensais que l'argent gagné par les ventes allait sur un genre de compte paypall et qu'on pouvait ensuite le réutiliser sur le net.

Par **kyouko**, le **07/02/2007** à **15:26**

Personnellement ça ne me viendrait pas a l'idée d'acheter un corrigé de devoir sur le net. Après au sujet de la vente, je trouve pas ce commerce tres moral personnellement. Aider en vendant...

Mais en ce qui concerne la fiabilité j'en ai aucune idée...

Par **candix**, le **07/02/2007** à **15:48**

je suis assez d'accord avec kyouko
si tu veux aider tu le fais mais pas en vendant

à Reims, certains chargés de TD s'amuse à mettre des corrigés bidon sur ces sites pour voir qui pompent pour les dms...

perso ca me ferait scier de payer pour un corrigé avec toute l'incertitude qu'il y a autour de l'auteur et la qualité du devoir...

Par **mathou**, le **07/02/2007** à **17:42**

Ca m'est arrivé en deuxième année d'en vendre à oboulo, parce que c'est toujours de l'argent mis de côté et que ma santé a commencé à déc***** à ce moment-là. Je peux simplement dire que ce site est sérieux et rémunère par chèques, tous les devoirs n'étant pas acceptés

puisqu'il y a des personnes en général diplômées chargées de les lire et de les valider. Ca dépend du niveau du travail, du style, de la rédaction etc, avec un délai d'un mois pour savoir s'ils acceptent ou pas.

Pour les autres je ne sais pas, j'aurais tendance à me méfier en ayant lu leurs conditions : certains ne permettent l'accès que selon tes notes, donc l'étudiant qui veut l'exemple d'un bon devoir ne pourra payer que pour un devoir correspondant à ceux qu'il a déjà postés.

Ca dépend aussi du besoin : il y a la personne qui a besoin d'un document précis auquel elle n'a pas accès autrement et celle qui veut juste pomper dans la précipitation. Mais il y a des consultations de mémoires à la BU qui servent autant.

Par **Katharina**, le **07/02/2007** à **20:44**

merci si ce site est fiable alors je veux tenter
désolée mais je suis contre le pompage de devoir moi aussi, mais j'ai besoin d'argent et si cela peut être une source de revenu je peux bien vendre mes devoirs, pas des devoirs de droit en fait mais tous mes devoirs de lycées dissertations commentaires et autres
je n'ai jamais payé un site pour avoir des devoirs ce n'est pas dans mes principes maintenant vu qu'il y en a qui le font ça les regarde, ça ne les aidera pas de pomper mes devoirs et ils

s'en morderont les doigts le jour du DS et ça sera leur problème pas le mien Image not found or type unknown

edit : je vous avoue encore hésiter tout de même ... donner du travail que j'ai mis à l'époque tant de temps à accomplir en me débrouillant par moi même c'est étrange, même si c'est payant c'est l'offrir sur un plateau à des gens qui ont de l'argent à jeter par les fenêtres ... pour moi ce n'est même pas l'argent qui fait que ça n'est pas une réelle aide, c'est plutôt que de l'aide pour moi revient à expliquer à quelqu'un ce qu'il ne comprend pas et non pas lui offrir le devoir tout fait.

Par **mathou**, le **07/02/2007** à **22:10**

D'autant que les acheteurs paient le tiers de ce que tu touches (genre un euro cinquante contre sept euros), donc ça leur coûte pas très cher, ça peut faire hésiter. Surtout que le site garde en réserve ce que tu envoies même si ce n'est pas publié.

Pour les devoirs du lycée je crois qu'ils n'acceptent pas tout, renseigne-toi bien avant de les envoyer.

Par **maolinn**, le **07/02/2007** à **22:27**

J'ai déjà été sur ce genre de site (mais jamais acheté bien sûr !!!) et rien qu'à voir la tête des intro (car il y a un petit bout de l'intro souvent pour montrer à quoi ressemble le devoir) ça donne pas envie d'acheter !

Par **Katharina**, le **08/02/2007** à **11:24**

oui mais je n'aurais envoyé que des devoirs ou j'ai eut 16 minimum avec des intros en béton, j'ai même un dossier de 50 pages sur l'onu que j'avais pensé à envoyer mais bon voilà moi toute façon quand on me demande mes vraies coordonnées avant qu'il n'y ai lieu d'envoyer quoi que ce soit ça me parait étrange :-/ et puis bon mes devoirs sont mes devoirs :p

Par **jeeecy**, le **08/02/2007** à **14:46**

hello

alors je doute de la qualite des devoirs mis en place sur ces sites (mise a jour?)

par contre je prefere les sites comme le site juristudiant qui proposent gratuitement les fiches de cours et autres dossiers puisque justement comme c'est gratuit on sait ce que ca vaut et donc on croise les infos pour etre sures qu'elles soient juste

d'ailleurs si tu veux poster tes fiches sur juristudiant cela serait super sympa

apres les vacances de fevrier je vais mettre plein de nouvelles fiches en ligne en fiscal, societe et droit du travail principalement

mais, toutes les contributions exterieures sont les bienvenues et contribuent à la richesse du

site Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **09/02/2007** à **07:44**

j'aurais bien voulu mais comme je l'ai précisé à un moment ce sont des devoirs de lycée que je voulais vendre, rien qui ne concerne le droit :-/
car comme je ne suis qu'en première année je n'ai pas encore assez d'expérience pour

partager quoi que ce soit je pense Image not found or type unknown

sinon poster des fiches, moi je fiche toujours absolument tout mais je ne peux pas proposer ce que j'ai fiché car c'est le cour de mes profs surtout et quelques fiches de bouquins donc après cela peut être considéré comme du plagiat :s

Par **jeeecy**, le **09/02/2007** à **07:56**

nan ce n'est pas du plagiat etant donne que tu regardes n'importe quel bouquin tu y trouveras

presque toujours la meme chose Image not found or type unknown

;) Image not found or type unknown

et comme une fiche c'est le cours en version abrégée, il n'y a aucun soucis Image not found or type unknown

:P Image not found or type unknown

enfin tu fais comme tu veux, je ne force personne a poster des fiches sur le site Image not found or type unknown

Par **deydey**, le **09/02/2007** à **13:45**

On peut donc poster des fiches faites à partir de livres, et complétés par les notes prises en td ?

Par **jeeecy**, le **09/02/2007** à **17:56**

;) Image not found or type unknown

oui bien sur Image not found or type unknown

Par **deydey**, le **09/02/2007** à **19:22**

ok ! c'est noté ! vous allez en recevoir un paquet alors !

Par **kyouko**, le **09/02/2007** à **19:39**

[quote="jeeecy":3g2i2b5d]enfin tu fais comme tu veux, je ne force personne a poster des

fiches sur le site Image not found or type unknown [/quote:3g2i2b5d]

Moi j'aimerais bien mais le site me dit identifiant incorrect quand je veux me connecter... alors que bon je me plante pas de mot de passe...

C'est bien le meme pseudo et mot de passe pour le forum et le site ?

Par **mathou**, le **09/02/2007** à **19:46**

Il faut t'inscrire en deux fois, sur le site et sur le forum - tu peux conserver les mêmes identifiants ou en changer. Il y a apparemment un bug, d'où le fait de s'inscrire deux fois.

Par **kyouko**, le **09/02/2007** à **21:10**

OK, merci je vais donc tout changer alors parce que sinon il dit que mon identifiant et mon email existent déjà donc bon.

Par **Murphys**, le **10/02/2007** à **12:29**

Vendre ses devoirs sur le net, pourquoi pas, ça fait de l'argent qui rentre..par contre j'ai de gros doutes sur l'intérêt à les acheter ne serait-ce que pour une question de réussite. Le droit est une matière avec un raisonnement particulier, une méthode que l'on acquiert qu'en travaillant soi-même...si après il s'agit juste de voir en gros la méthode...suffit d'aller en bibliothèque et chercher dans les annales Dalloz et autres. De toute manière les TDs sont là pour ça.

Par **jeeecy**, le **11/03/2007** à **19:18**

non pas du tout

pour le site il faut se réinscrire...

Par **Katharina**, le **05/06/2007** à **23:34**

finalement je ne pouvais pas vendre mes devoirs j'ai pas réussi lol c'est trop horrible le droit j'aime vraiment ce que je fais et j'en suis contente : dans ce lien <http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=5529> la personne parle de plagiat évidemment que si on vend son devoir n'importe qui peut le pomper à fond et les chargés de TD qui n'ont pas que ça à faire de vérifier si les idées sont pompées sur un de ces sites vont croire que la personne qui l'a volé l'a fait elle-même et éventuellement la féliciter ...

pour répondre à la personne de ce lien si tu as peur que quelqu'un fasse du "plagiat" ne vends pas tes devoirs si tu t'en moques que quelqu'un le recopie et s'en fasse passer pour l'auteur vends les ; moi je sais que finalement ça me mettrait trop mal à l'aise que des étudiants le recopie bêtement pour faire vite fait leur TD sans rien comprendre à ce que j'ai dit ; je préfère pouvoir aider les gens à comprendre un devoir que j'ai réussi personnellement

plutôt que de leur donner.

après j'ai peut être une valeur trop sentimentale en ce qui concerne mes devoirs mais je passe toujours autant de temps à les faire et à essayer de les perfectionner au maximum que ça me dégouterait que quelqu'un le recopie c'est de l'argent facile mais ça n'aide pas les étudiants pour autant. Les forums sont là pour aider les étudiants qui essaient vraiment de comprendre ce qu'ils font et qui n'attendent pas une correction de leur sujet. Après chacun son truc mais si tu parles de plagiat c'est que tu as sans doute du respect pour ton travail et que tu n'as pas envie de le voir "sali" en quelque sorte.

Par **Sylvain329**, le **07/06/2007** à **21:05**

En fait je parlais de vrai plagiat, genre le site me vole mon travail.
J'ai des bonnes copies et fiche de lecture à fournir.

Pour la morale c'est assez drôle en fait, car en réfléchissant dans tous les domaines, c'est pas au vendeur d'estimer si les citoyens ont une bonne morale. Les cigarettes sont un bon exemple et celui qui vend ne se dit pas ouah je tue des gens!! On voit bien que c'est à l'acheteur d'avoir sa conscience donc là ça me pose aucun soucis. Ceux qui trichent à la dernière minutes sans réviser ne réussissent pas, c'est bien connu.

NON je ne VAIS PAS BAISSER LE NIVEAU NATIONAL DE DROIT!! :)

Ensuite je suis étudiant je connais les pratiques utilisées et la première est internet que ce soit infos gratuite ou non.

JE connais même une fiche de lecture qui a fait polémique l'an dernier c'était l'invention de la république de Denis Lacorne et un vent de téléchargement de cette fiche de lecture a soufflé sur ma fac et boom ZERO pour les tricheurs et une petite fortune pour le vendeur!!:)

Si c'est pas trop compliqué je me lancerai en me disant c'est pour les gens qui veulent s'améliorer et non pour les tricheurs :roll:

Par **mathou**, le **07/06/2007** à **21:07**

Le site ne peut pas te voler ton travail puisque tu passes un contrat avec la société qui est responsable du site avec exclusivité pour une certaine durée qui t'empêche toi de proposer ton devoir à d'autres. Par contre, pour les devoirs non retenus, ils en ont quand même un exemplaire.

Par **Sylvain329**, le **07/06/2007** à **21:10**

BOh alors dans ce cas un problème de réglé. Faut trouver la motivation de le faire maintenant!!
Moi j'ai eu mes résultats d'examens sa y'a!!:)

Par **fan**, le **07/06/2007** à **21:17**

Je trouve que vendre des devoirs, c'est un peu bête, car les premières années en général et même parfois les secondes années, apprennent ton devoir, c'est à peu près comme les pompes et ce n'est pas aider les étudiants de le faire car ils auront des difficultés plus tard.

Par **Sylvain329**, le **07/06/2007** à **21:20**

Je suis d'accord avec toi, c'est juste être sérieux et réussir c'est un statut à atteindre, ceux qui téléchargent doivent de poser la question eux même la tentation est partout.

Par **fan**, le **07/06/2007** à **21:32**

Il y a assez peu d'étudiants sérieux, réfléchit avant de te lancer dans cette aventure.

Par **Sylvain329**, le **07/06/2007** à **21:52**

Ok :roll:

Par **maolinn**, le **07/06/2007** à **22:45**

[quote="fanouchka":g3henyux]Je trouve que vendre des devoirs, c'est un peu bête, car les premières années en général et même parfois les secondes années, apprennent ton devoir, c'est à peu près comme les pompes et ce n'est pas aider les étudiants de le faire car ils auront des difficultés plus tard.[/quote:g3henyux]

Pas forcément cela peut au contraire aider, donner des idées.

Si je dis ça c'est parce que pour faire mes devoirs j'utilise beaucoup de sources et notamment internet (mais je ne paye pas pour ça par contre). Regarder un devoir ne veut pas dire qu'on va le recopier mot pour mot sans en comprendre le sens. D'ailleurs c'est pareil quand on consulte les notes des arrêts dans Dalloz ou JCP... on ne les recopie pas mais ils permettent parfois de mettre en ordre les idées.

Moi sans sources extérieures je suis foutue (c'est d'ailleurs pour ça que mes partiels sont souvent mauvais) car quand j'ai une dissert ou un commentaire d'arrêt je met une semaine à le faire! Je lis je réfléchis, la rédaction peut me prendre jusqu'à plusieurs jours, soit une dizaine d'heures. Et pourtant la qualité n'est pas forcément au rendez-vous, mais j'ai beaucoup de mal à construire mes phrases, à mettre mes idées en ordre. D'où l'utilité de voir ce que peut donner une copie "parfaite".